

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-TITE-DES-CAPS
MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ

Procès-verbal de la session régulière du Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps tenue à l'Hôtel de ville le 2 novembre 2015 à 20 h.

Formant quorum sous la présidence de Son Honneur le Maire M. Majella Pichette et à laquelle les Conseillers suivants sont présents:

M. Ghislain Lachance	Mme Anne-Marie Asselin
M. Normand Duclos	M. Reynald Cormier
M. Christian Lebel	M. Éric Lachance

Ainsi que: M. Marc Lachance, Directeur général et Secrétaire-trésorier
quinze (15) contribuables

Il a été ordonné et statué ce qui suit:

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (Rés. # 10294)

Il est proposé par M. Éric Lachance, Conseiller appuyé par M. Reynald Cormier, Conseiller et résolu unanimement

Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté ci-dessous:

1. Ordre du jour
2. Acceptation des minutes
3. Suivi des comités
4. Adoption du deuxième projet de règlement # 482-2015
5. Liste des arrérages de taxes pour 2015
6. Calendrier des séances du Conseil pour 2016
7. Prêt d'un local – guignolée
8. Demande de salle gratuite activité bénéfique Collège des Hauts Sommets
9. Gala Reconnaissance – achat de billets
10. Club Le Sapin d'Or – contribution publicitaire
11. Remplacement garde de déneigement
12. Adoption du budget 2016 de l'aréna Côte-de-Beaupré
13. Mandat plan d'aménagement cuisine collective
14. Demande rue du Domaine et chemin de la Traverse
15. Demande d'aide financière – formation des pompiers volontaires
16. Renouvellement à la FQM pour 2016
17. Appui à la Corporation des sentiers récréotouristiques Côte-de-Beaupré
18. Correspondance et divers
19. Paiement des comptes
20. Discours sur le budget
21. Publication du discours sur le budget
22. Levée de l'assemblée

Et en y ajoutant le point suivant :

- Demande de démolition d'une résidence d'intérêt patrimonial.

2. ACCEPTATION DES MINUTES (Rés. # 10295)

Il est proposé par M. Ghislain Lachance, Conseiller appuyé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère et résolu unanimement

Que les minutes de la session régulière du 5 octobre ainsi que celles de la session spéciale du 26 octobre 2015 soient et sont acceptées telles que rédigées par le Directeur général et Secrétaire-trésorier.

3. SUIVI DES COMITÉS

Monsieur Majella Pichette, Maire, mentionne au Conseil municipal que la MRC analyse présentement le rapport déposé en lien avec le PGMR. Toujours en lien avec celui-ci, la Communauté urbaine de Québec va faire des consultations publiques dans les prochaines semaines. Monsieur Pichette mentionne également au Conseil municipal que, lors du Gala Reconnaissance qui se tiendra le 5 novembre prochain, deux (2) entreprises de la Municipalité seront honorées, soient Vertigo Gourmet et le Sentier des Caps de Charlevoix.

Monsieur Normand Duclos, Conseiller, mentionne au Conseil municipal qu'au sujet du Sentier des Caps de Charlevoix, la borne électrique sera inaugurée le 30 novembre prochain ; tous sont les bienvenus. Pour ce qui est du nouveau chemin d'accès et de la nouvelle barrière pour donner accès au stationnement dans les sentiers, le tout est presque entièrement complété. Monsieur Duclos mentionne également que le propriétaire de la nouvelle carrière sur le TNO a demandé un permis d'exploitation d'un plan d'asphalte et que la MRC n'aura d'autre choix que de l'autoriser.

Madame Anne-Marie Asselin, Conseillère, mentionne au Conseil municipal que les activités organisées entourant la fête d'Halloween se sont très bien déroulées et que le Comité des loisirs est satisfait du résultat et remercie grandement tous ceux qui y ont participé.

Monsieur Éric Lachance, Conseiller, donne les grandes lignes du budget 2016 de l'aréna Côte-de-Beaupré et fait un résumé des interventions des policiers de la Sûreté du Québec et du SI sur le territoire.

4. ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT # 482-2015

(Rés. # 10296)

Considérant le règlement de zonage # 212-1991 de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps ;

Considérant qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, chapitre A-19 des Lois du Québec, le Conseil municipal peut modifier son règlement de zonage ;

Considérant les démarches effectuées par un citoyen afin d'inclure l'usage de résidence de tourisme dans la zone 09-H;

Considérant l'analyse effectuée par le Conseil Municipal dans ce dossier ;

Considérant que le Conseil juge important de protéger quelque peu le secteur visé de la zone 09-H et de minimiser l'impact du changement de zonage dans ce secteur ;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à la séance du Conseil du 5 octobre dernier;

Considérant que le premier projet de règlement a régulièrement été adopté à la séance du Conseil du 5 octobre dernier ;

Considérant qu'un avis public a été affiché et publié conformément à la Loi et qu'une consultation publique s'est tenue régulièrement le 2 novembre avant la séance du Conseil municipal ;

Par conséquent, il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller
appuyé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère
et résolu unanimement

Que le deuxième projet de règlement # 482-2015 pourvoyant à amender le règlement de zonage # 212-1991 dans le but d'y autoriser spécifiquement l'usage résidence de tourisme dans la zone 09-H soit et est adopté.

Que ledit projet de règlement fait partie intégrante de la présente comme si au long reproduit.

5. LISTE DES ARRÉRAGES DE TAXES POUR 2015

Le Directeur général et Secrétaire-trésorier donne de l'information aux membres du Conseil municipal concernant la liste des arrérages de taxes au 2 novembre 2015. Les arrérages de taxes totalisent la somme de 106 091 \$, dont un montant de 41 573 \$ est sujet d'aller en vente pour non-paiement de taxes.

Le Conseil municipal demande qu'un dernier avis écrit soit transmis à tous les contribuables visés. Le Directeur général devra soumettre de nouveau au Conseil municipal la liste des arrérages de taxes au début du mois de décembre 2015, pour acceptation finale, avant qu'elle ne soit transmise à la MRC de La Côte-de-Beaupré.

6. CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR 2016 (Rés. # 10297)

Considérant l'adoption du projet de loi # 82 obligeant toute municipalité à établir par résolution un calendrier des séances ;

Par conséquent, il est proposé par M. Reynald Cormier, Conseiller
appuyé par M. Éric Lachance, Conseiller
et résolu unanimement

De fixer les dates suivantes, pour l'année 2016, concernant les séances régulières du Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps :

12 janvier	02 mai	06 septembre
01 février	06 juin	03 octobre
07 mars	04 juillet	07 novembre
04 avril	01 août	05 décembre

Il est à noter que ces assemblées se tiennent à l'Hôtel de ville situé au 5 rue Leclerc, à compter de 20 heures.

7. PRÊT D'UN LOCAL - GUIGNOLÉE (Rés. # 10298)

Considérant que l'organisme de la Conférence Saint-Vincent-de-Paul de Saint-Tite-des-Caps aimerait utiliser le sous-sol de l'Hôtel de ville le 6 décembre prochain afin de recevoir et d'offrir un repas aux bénévoles de la guignolée ;

Considérant que la Conférence Saint-Vincent-de-Paul de Saint-Tite-des-Caps fait partie des organismes reconnus par la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps ;

Par conséquent, il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller
appuyé par M. Ghislain Lachance, Conseiller
et résolu unanimement

D'autoriser l'utilisation gratuite du sous-sol de l'ancien Hôtel de ville le 6 décembre 2015 à l'organisme de la Conférence Saint-Vincent-de-Paul de Saint-Tite-des-Caps pour remercier les bénévoles œuvrant pour la guignolée annuelle.

8. DEMANDE SALLE GRATUITE

Activité bénéfique du Collège des Hauts Sommets (Rés. # 10299)

Considérant que le Collège des Hauts Sommets organise une activité bénéfique le 11 décembre 2015 dans le but de financer un voyage humanitaire ;

Considérant qu'il a réservé la salle des loisirs pour cet événement ;

Considérant la demande qu'il a fait parvenir à la Municipalité pour obtenir la location de la salle gratuitement ;

Considérant que la Municipalité doit effectuer l'entretien ménager après chaque événement ;

Par conséquent, il est proposé par M. Christian Lebel, Conseiller appuyé par M. Éric Lachance, Conseiller et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps autorise le prêt de la salle des loisirs au Collège des Hauts Sommets dans le but d'organiser leur activité bénéfique de financement d'un voyage humanitaire, le 11 décembre prochain. Par contre, ce dernier devra payer les frais de l'entretien ménager établis avec le Directeur général et Secrétaire-trésorier.

9. GALA RECONNAISSANCE – ACHAT DE BILLETS (Rés. # 10300)

Il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller appuyé par M. Christian Lebel, Conseiller et résolu unanimement

D'autoriser l'achat de deux (2) billets, au nom de madame Anne-Marie Asselin et de monsieur Ghislain Lachance, pour le Gala Reconnaissance du CLD de la Côte-de-Beaupré au coût de 80 \$ chaque, taxes incluses. Ce gala aura lieu le 5 novembre prochain à l'Hôtel Château Mont Ste-Anne. Quant au Maire, celui-ci est autorisé à représenter la Municipalité, à titre gratuit, car son billet est offert par le CLD, à ce même gala.

D'autoriser le remboursement des dépenses reliées à ce gala sur présentation des pièces justificatives.

10. CLUB LE SAPIN D'OR – CONTRIBUTION PUBLICITAIRE (Rés. # 10301)

Il est proposé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère appuyé par M. Christian Lebel, Conseiller et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps autorise une contribution financière pour une publicité dans le bottin publicitaire de motoneiges 2015-2016 du club Le Sapin d'Or. La contribution choisie sera pour 1/3 de page en couleur au coût de 150 \$ plus taxes.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Maire invite les personnes présentes dans l'assistance à poser leurs questions.

11. REMPLACEMENT GARDE DE DÉNEIGEMENT (Rés. # 10302)

Considérant que, par la résolution # 10283 adoptée le 5 octobre dernier, le Conseil municipal avait engagé monsieur Germain Duclos, à contrat, comme employé affecté à la garde de déneigement ;

Considérant que, lors des derniers jours, monsieur Duclos a avisé le Directeur général et Secrétaire-trésorier de la Municipalité qu'il ne pourrait plus s'acquitter de son emploi pour des motifs personnels ;

Considérant qu'il est important de remplacer monsieur Duclos pour garder deux (2) employés affectés à la garde de déneigement ;

Considérant les démarches effectuées par le Conseil municipal et par le Directeur général et Secrétaire-trésorier afin de lui trouver un remplaçant ;

Par conséquent, il est proposé par M. Ghislain Lachance, Conseiller appuyé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère et résolu unanimement

Que le Directeur général et Secrétaire-trésorier, monsieur Marc Lachance, est autorisé à procéder à l'embauche de monsieur Jacques Labranche pour effectuer la garde de déneigement pour la saison hivernale 2015-2016 et ce, aux mêmes conditions déjà établies par le Conseil municipal. Monsieur Labranche remplacera donc monsieur Germain Duclos qui quitte volontairement son poste.

12. ADOPTION DU BUDGET 2016 DE L'ARÉNA CÔTE-DE-BEAUPRÉ
(Rés. # 10303)

Il est proposé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère
appuyé par M. Éric Lachance, Conseiller
et résolu unanimement

D'adopter les prévisions budgétaires 2016 de la Régie Intermunicipale de l'Aréna Côte-de-Beaupré avec des revenus de 522 024 \$ et des dépenses équivalentes. La quote-part de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps s'établirait, pour l'année 2016, à 18 049 \$; soit très comparable à l'année 2015. Par contre, ce montant de quote-part pourrait être quelque peu modifié selon le nouveau RFU qui sera mis à jour dans les prochaines semaines.

13. MANDAT PLAN D'AMÉNAGEMENT – CUISINE COLLECTIVE
(Rés. # 10304)

Considérant que la Municipalité a entrepris des démarches afin de créer une cuisine collective dans la municipalité de Saint-Tite-des-Caps et que ce projet a été accepté dans le programme du pacte rural ;

Considérant qu'il faut avoir un peu de planification dans l'aménagement de l'espace et s'assurer que tout sera conforme aux normes ;

Considérant les démarches effectuées auprès de différents intervenants : en plomberie, électricité, etc. ;

Considérant que le Conseil municipal juge important que le tout soit bien installé et bien fait ;

Considérant la proposition reçue de la firme Tetra Tech QB Inc. afin de coordonner tout cet aménagement ;

Par conséquent, il est proposé par M. Christian Lebel, Conseiller
appuyé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte la proposition de la firme Tetra Tech QB Inc. afin d'accompagner la Municipalité dans le cadre du projet de cuisine collective. Celle-ci sera responsable de la coordination entre les intervenants, de s'assurer du respect des normes des différents corps de métier qui seront nécessaires, de la surveillance et de l'assistance lors du chantier ; le tout selon une tarification horaire mais évaluée selon un budget de 3 990 \$ plus taxes.

14. DEMANDE RUE DU DOMAINE ET CHEMIN DE LA TRAVERSE
(Rés. # 10305)

Considérant que le propriétaire de la rue du Domaine et du chemin de la Traverse a fait parvenir une demande à la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps afin que celle-ci prenne en charge l'entretien et le déneigement de ces deux rues ;

Considérant la nature privée de ces deux rues ;

Considérant que la Municipalité ne peut prendre en charge des rues qui ne lui appartiennent pas ;

Considérant que la Municipalité n'a pas le projet de devenir propriétaire de ces deux rues ;

Par conséquent, il est proposé par M. Éric Lachance, Conseiller appuyé par M. Reynald Cormier, Conseiller et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps avise monsieur Jacques Racine, qui est propriétaire de la rue du Domaine et du chemin de la Traverse, que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps ne prendra pas en charge ni le déneigement, ni l'entretien de ces deux rues et ne projette pas non plus faire l'acquisition des rues.

Le Conseil municipal demande à monsieur Racine d'aviser les résidents de ces deux secteurs ainsi que tout nouvel acquéreur de terrain de cette décision.

15. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Formation des pompiers volontaires (Rés. # 10306)

Considérant que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale ;

Considérant que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence ;

Considérant qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le *Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel* ;

Considérant que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence ;

Considérant que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux ;

Considérant que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme ;

Considérant que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps prévoit la formation de vingt-quatre (24) pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire ;

Considérant que la Municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de La Côte de Beaupré en conformité avec l'article 6 du programme ;

Par conséquent, il est proposé par M. Éric Lachance, Conseiller appuyé par M. Ghislain Lachance, Conseiller et résolu unanimement

Que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps désire présenter une demande d'aide financière dans le cadre du *Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel* au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de La Côte-de-Beaupré pour que celle-ci puisse remplir et faire parvenir tous les formulaires requis.

16. RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION À LA FQM POUR 2016
(Rés. # 10307)

Il est proposé par M. Reynald Cormier, Conseiller
appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller
et résolu unanimement

De renouveler l'adhésion de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps à la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) pour l'année 2016. Le coût de la cotisation annuelle est de 1 429,12 \$ plus les taxes, payable en janvier 2016.

17. APPUI À LA CORPORATION DES SENTIERS RÉCRÉOTOURISTIQUES DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ (Rés. # 10308)

Considérant que la Corporation des Sentiers récréotouristiques de la Côte-de-Beaupré a besoin de financement pour mener à terme son projet de sentier ;

Considérant que le Sentier des Caps de Charlevoix se dit en accord et est favorable au projet de raccordement de son sentier à celui du sentier Mestashibo, tel que mentionné dans une lettre datée du 25 novembre 2012 envoyée au coordonnateur du Sentier Transcanadien, division Québec ;

Considérant que le Sentier des Caps de Charlevoix s'appuie sur ses expériences et son expertise acquises lors des vingt (20) dernières années dans la gestion et l'entretien de différents sentiers afin de faire connaître ses commentaires et opinions importantes et qui ont intérêt à être pris en considération pour assurer le bon déroulement et la bonne collaboration dans ce projet ;

Par conséquent, il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller
appuyé par M. Ghislain Lachance, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps appuie le projet de la Corporation des sentiers récréotouristiques de la Côte-de-Beaupré afin que cette dernière puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche dans le cadre du programme de soutien aux installations sportives et récréatives, phase 3.

18. CORRESPONDANCE ET DIVERS

Monsieur le Maire mentionne au Conseil municipal qu'il a reçu :

- Une lettre de mise en candidature pour le prix Hommage bénévolat-Québec 2016 du Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.
- Le rapport 2015 de suivi sur la saison des cultures entourant nos installations d'eau potable, de la part de l'agronome de la Municipalité.
- Une lettre confirmant la quote-part de la Municipalité pour le service de la Sûreté du Québec.
- Une attestation du bon état des conduites d'eau potable et usées de la Municipalité de la part du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.
- Le certificat d'autorisation émis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour l'aménagement du nouveau puits d'eau potable de la Municipalité.
- Une lettre de remerciement du comité organisateur de la Fabrique.
- Le rapport mensuel de petite caisse du mois de septembre de la bibliothèque Emma-Duclos.
- Le procès-verbal de la réunion du 21 septembre dernier de la bibliothèque Emma-Duclos.

19. PAIEMENT DES COMPTES (Rés. # 10309)

Il est proposé par M. Christian Lebel, Conseiller
appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller
et résolu unanimement

Que les comptes et factures suivants, présentés par le Directeur général et Secrétaire-trésorier, soient et sont autorisés et payés.

Les comptes précédemment autorisés sont ceux figurant au journal des transactions pour la période du mois d'octobre 2015 et totalisant la somme de 92 221,43 \$.

Salaires

Pér. du 04/10 au 10/10	10 699,47 \$	Pér. du 11/10 au 17/10	5 945,49 \$
Pér. du 18/10 au 24/10	5 828,15 \$	Pér. du 25/10 au 31/10	6 459,48 \$

Je soussigné, Marc Lachance, Directeur général et Secrétaire-trésorier, certifie et atteste qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus sont projetées.

M. Marc Lachance, Directeur gén.
et Secrétaire-trésorier

20. DEMANDE DE DÉMOLITION D'UNE RÉSIDENCE D'INTÉRÊT PATRIMONIAL (Rés. # 10310)

Considérant la demande du propriétaire de la résidence située au 27 avenue de la Montagne pour démolir cette résidence ;

Considérant que cette résidence fait partie du PIIA que la Municipalité a adopté afin de protéger le patrimoine de la Municipalité ;

Considérant que cette résidence est inhabitée depuis environ une quinzaine d'années ;

Considérant une dégradation importante à l'intérieur de la résidence ;

Considérant les frais élevés afin de rénover cette résidence ;

Considérant l'analyse que le Comité consultatif d'urbanisme a faite de ce dossier lors de sa rencontre tenue le 27 octobre dernier ;

Par conséquent, il est proposé par M. Éric Lachance, Conseiller appuyé par M. Christian Lebel, Conseiller et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps avise la propriétaire madame Aurore Dupont, par l'entremise de son fils monsieur Claude Boivin, qu'ils pourront démolir cette résidence même si elle fait partie de la liste des bâtiments patrimoniaux.

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps demande à la MRC de La Côte-de-Beaupré de retirer cette résidence de cette liste; soit la fiche # 958.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Maire invite les personnes présentes dans l'assistance à poser leurs questions.

21. DISCOURS SUR LE BUDGET

Monsieur Majella Pichette, Maire de la Municipalité, prononce son discours sur le budget de l'année 2016.

Il traite, entre autres, du rapport financier déposé par le vérificateur en mai 2015 pour l'année 2014.

Il résume les principales réalisations de l'année 2015 et traite des réalisations à venir pour les prochaines années. Il traite également de la rémunération des élus et dépose un document énumérant tous les contrats passés par la Municipalité durant l'année 2014-2015 dépassant la somme de 25 000 \$.

Suite à ce discours, le Conseil municipal adopte la résolution suivante.

22. PUBLICATION DU DISCOURS SUR LE BUDGET (Rés. # 10311)

Il est proposé par M. Christian Lebel, Conseiller
appuyé par M. Éric Lachance, Conseiller
et résolu unanimement

De publier le discours sur le budget 2016 ainsi que l'annexe dans le journal Le Montagnard du mois de novembre 2015.

De fixer la date pour l'adoption dudit budget au 15 décembre 2015.

23. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (Rés. # 10312)

Il est proposé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère
appuyé par M. Reynald Cormier, Conseiller
et résolu unanimement

Que l'assemblée soit et est levée. Il est 21 h 47.

Je soussigné, Majella Pichette, Maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du *Code municipal*.

M. Majella Pichette, Maire

M. Marc Lachance, Directeur gén.
et Secrétaire-trésorier